



ATTESTATION SUR L'HONNEUR Collégiens ou lycéens mineurs en internat

Dans le cas où mon enfant serait identifié comme contact à risque.

1. Mon enfant se trouve dans l'une des trois situations suivantes :

| Situation de l'enfant | Conduite à tenir |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Il a moins de 12 ans. Il a 12 ans ou plus et présente un schéma vaccinal complet. | <p>Il devra réaliser immédiatement, un autotest puis réaliser un autotest à J+2 (2 jours après le premier test) et à J+4 (4 jours après le premier test). Ces trois tests se feront avec mon consentement, sous la supervision d'un personnel de l'établissement</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Il a été atteint de la Covid-19 depuis moins de deux mois. | <p>Il n'y a pas d'obligation de dépistage ou de quarantaine.</p> |

→ Règles de retour en classe : il suivra les cours en présentiel sous réserve que les tests réalisés soient négatifs.

→ Je serai invité à venir chercher mon enfant, en cas de résultat positif à un des autotests, afin qu'il puisse réaliser une période d'isolement conformément au protocole sanitaire en vigueur.

1. Mon enfant a 12 ans ou plus et n'est pas vacciné ou présente un schéma de vaccination incomplet

→ Il devra respecter un isolement à **domicile** de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé. Il devra réaliser un test de dépistage Covid-19 (antigénique ou RT-PCR) au 7^{ème} jour d'isolement (et plus tôt en cas de survenue de symptômes).

→ Règles de retour en classe : il retournera en classe après l'isolement de 7 jours sous réserve que le test réalisé au 7^{ème} jour soit négatif. A défaut de présentation de la présente attestation le 7^{ème} jour, l'isolement sera prolongé jusqu'à la production de l'attestation et au maximum jusqu'à 14 jours.

Je soussigné(e) :

[Prénom et Nom]

Demeurant :

[Adresse]

Représentant légal de :

[Prénom et Nom de l'élève]

Donne mon consentement pour que mon enfant réalise les 3 tests (J, J+2, J+4) sous la supervision d'un personnel de l'établissement, et ce, à chaque fois qu'il sera identifié comme contact à risque jusqu'au 9 juillet 2022.

J'atteste sur l'honneur que mon enfant respectera les règles rappelées ci-dessus permettant de suivre les cours en présentiel.

Cette attestation sur l'honneur permet d'accéder aux activités scolaires et périscolaires.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [commune], le[date]

Signature

Mentions informatives

Je suis informé que concernant les informations relatives aux résultats des autotests :

- *les résultats de l'élève mineur seront communiqués à ses parents ou aux responsables légaux ;*
- *l'information selon laquelle le résultat de l'autotest est positif ne sera pas conservée au-delà du retour en classe de l'élève ;*
- *aucune autre information ne sera conservée.*

Par le biais de ce formulaire, vous consentez au traitement de données à caractère personnel vous concernant ainsi que votre enfant, conformément à l'article a) du 1. de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement, mis en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement, a pour finalités :

- *le recueil du consentement à la réalisation des autotests en vue de leur organisation au sein de l'établissement ;*
- *la gestion et le suivi administratif et pédagogique des élèves en fonction des résultats des autotests.*

Sont destinataires des données collectées :

- *Le chef d'établissement et la vie scolaire pour l'attestation sur l'honneur et la demande de consentement.*
- *Les personnels de santé pour les résultats des tests.*

Les données relatives à votre consentement à la réalisation des autotests seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (elles seront supprimées le 9 juillet 2022 au plus tard).

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'établissement.

En application de l'article 7 du même règlement, vous pouvez retirer votre consentement à la collecte et au traitement de vos données à tout moment.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie :

- *à l'adresse électronique suivante : dpd@ac-reunion.fr*
- *ou par courrier adressé au : Secrétariat général. Délégué à la protection des données - Rectorat de La Réunion. 24, avenue George Brassens. 97490 SAINTE CLOTILDE.*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du chef d'établissement, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.